

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 4 mai 2015 à 20 h 00.

**PRÉSENTS : M. Mario Godbout, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Lawrence Cassista, Conseiller
Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Bruno Guilbault, Conseiller**

**ABSENT : M. Marc Dubeau, Maire
M. Jean-François Labranche, Conseiller**

Formant quorum sous la présidence de Madame Lucie Racine, Mairesse suppléante.

Madame Anick Patoine assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

PUBLIC : 2

RÉS.NO.2015-05-613

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

1. Le Conseil municipal procède à l'ouverture de la séance ordinaire du 4 mai 2015. Madame Lucie Racine, mairesse suppléante souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h01 avec l'ordre du jour.

RÉS.NO.2015-05-614

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2015

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal adopte, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2015 que présenté par la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

RÉS.NO.2015-05-615

ADOPTION LE PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 7 avril 2015 tel que présenté par la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière, madame Anick Patoine.

RÉS.NO.2015-05-616

ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal de Saint-Joachim approuve et autorise le paiement

des comptes en date du 1^{er} mai 2015 pour les chèques numéros :

- a. #C1500152 à C1500192, #V0000164, #M0000165 à M0000179 pour un montant de 53 155,25\$;
2. La liste des comptes fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

RÉS.NO.2015-05-617

AUTORISER LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS

ATTENDU QUE notre technicienne en bureautique et administration, en conformité avec le calendrier de conservation de la Municipalité, recommande la destruction d'archives inactives;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil autorise la compagnie « Shred-it » à faire la collecte des boîtes à détruire conformément au calendrier de conservation des documents de la Municipalité;
2. Le coût de disposition est estimé à 200\$ environ, plus les taxes, plus les frais pour les GES;

RÉS.NO.2015-05-618

AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER L'ACTE DE SERVITUDE AVEC ENVIRONNEMENT CANADA

ATTENDU QUE la Municipalité, pour des raisons d'utilité publique, doit notamment entretenir, maintenir et veiller au bon fonctionnement et à l'amélioration de son réseau d'aqueduc, lequel est enfoui sous une partie des terrains suivants : 3 815 308, 3 814 437, 3 814 436 et 3 814 431;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim est exclue de l'application de la Loi sur le ministère du conseil exécutif (L.R.Q.c.M-30) en vertu du décret d'exclusion portant le numéro 831-76 adopté le 10 mars 1976;

ATTENDU QU'une évaluation du terrain réalisé par une firme mandaté par Environnement Canada (Sa majesté la reine du chef du Canada) a fixé la valeur de la servitude à 1813\$.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Gulbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal de Saint-Joachim autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte de servitude avec "Sa majesté la reine du chef du Canada" représentée par son ministre de l'environnement (Service Canadien de la faune);
2. Copie de la présente résolution soit transmise à Me Alain Bourget, notaire.

RÉS.NO.2015-05-619

AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER L'ACTE DE SERVITUDE POUR LE CHEMIN D'ACCÈS AU RÉSERVOIR

ATTENDU QUE les représentants de la Municipalité ont négocié et signé de gré à gré une entente de servitude de la propriété où est situé notre chemin d'accès à nos sources d'approvisionnement en eau potable;

ATTENDU QUE la servitude est située sur une partie du terrain 3 815 280; appartenant à Geneviève Pépin et Philippe Pépin;

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté Me Alain Bourget, notaire, dans la résolution n°2014-06-383, à la préparation et l'enregistrement de l'acte de servitude;

ATTENDU QUE le Gourpe VRSB (arpenteur-géomètre) a transmis à la municipalité le nouveau cadastre corrigé daté du 24 mars 2015;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal de Saint-Joachim autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte de servitude avec Geneviève Pépin et Philippe Pépin;
2. Copie de la présente résolution soit transmise à Me Alain Bourget afin de compléter le dossier.

RÉS.NO.2015-05-620

RÉPARTIR LA SUBVENTION DE LA MRC POUR LES ACTIVITÉS LOCALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim recevra sur son territoire deux événements d'envergure régionale, soit le Tour Cap-Tourmente Simard (6 juin) et le Festival de l'Oie des Neiges (9 au 12 octobre);

ATTENDU QUE ces deux événements sont structurants pour la région de La Côte-de-Beaupré et que l'achalandage ne cesse d'augmenter d'année en année;

ATTENDU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré a autorisé par résolution (n° 2015-03-31) une subvention de 2500\$;

ATTENDU QUE la municipalité doit répartir la somme autorisée par la MRC de La Côte-de-Beaupré;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal de Saint-Joachim octroie 1000\$ au Tour Cap-Tourmente et 1500\$ au Festival de l'Oie.
2. Copie de la présente résolution soit transmise au Tour Cap-Tourmente et au Festival de l'Oie.

RÉS.NO.2015-05-621

AUTORISER L'ACHAT DE CINQ (5) PLACES AU TOURNOI DE GOLF DU FESTIVAL DE L'OIE

ATTENDU QUE le Festival de l'Oie des Neiges organise un tournoi de golf le 29 mai 2013 au Club de Golf Le Saint-Ferréol;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise l'achat d'un quator plus un (1) billet supplémentaire au montant de 600\$ pour aider au financement de l'organisme;

RÉS.NO.2015-05-622

AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À PARTICIPER AU CONGRÈS DE L'ADMQ

ATTENDU QUE l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) organise son congrès annuel les 17, 18 et 19 juin prochain au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge qu'il est important de fournir de la formation et offrir la possibilité de développer un réseautage d'affaires;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise l'inscription la directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès annuel de l'AMDQ qui se tiendra les 17, 18 et 19 juin prochain au Centre des congrès de Québec;
2. Le coût d'inscription, soit 488\$ outre les taxes et les repas attribuables à cette activité soit pris à même le budget courant.

RÉS.NO.2015-05-623

RENOUVELLEMENT DE NOTRE ANNONCE PUBLICITAIRE DANS LE FEUILLET PAROISSIAL

Attendu que notre espace publicitaire dans le Feuilleton paroissial viendra bientôt à échéance;

Attendu que la contribution de la municipalité est importante tant pour la Fabrique que pour les paroissiens, qui trouvent dans le feuilleton une foule de renseignements utiles à la vie communautaire;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal autorise le renouvellement de l'annonce de la Municipalité de Saint-Joachim dans le feuilleton paroissial-unité pastorale de la Côte-de-Beaupré, au montant de 254\$ outre les taxes, tel que mentionné dans la lettre reçue le 14 avril 2015.
2. Copie de la présente résolution ainsi que le paiement soit transmis à "Imprimerie Limoilou inc".

RÉS.NO.2015-05-624

AUTORISER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Attendu que l'École de musique Côte-de-Beaupré est un organisme sans but lucratif fondé en 1979;

Attendu que l'école offre aux résidents des cours de musiques, dont le piano, le violon, le chant et la guitare;

Attendu que l'école sollicite un appui financier de la municipalité afin de soutenir leur engagement auprès des jeunes de notre municipalité

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal de Saint-Joachim offre deux (2) bourses de 50\$ chacune à remettre lors du concert des élèves qui aura lieu le dimanche 10 mai;
2. Copie de la présente résolution soit transmise à l'École de musique Côte-de-Beaupré

RÉS.NO.2015-05-625

NOMMER M. LUCIEN TREMBLAY À SIÉGER SUR LE COMITÉ DE L'OMH POUR REPRÉSENTER LES CITOYENS DE SAINT-JOACHIM

Attendu que Monsieur Raymond Godin a dernièrement remis sa démission du comité de l'OMH;

Attendu que la Municipalité doit désigner une personne pour représenter les citoyens de Saint-Joachim sur ce comité;

Attendu que Monsieur Lucien Tremblay a manifesté son intention de siéger sur le comité de l'OMH;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal de Saint-Joachim nomme M. Lucien Tremblay à siéger sur le comité de l'OMH afin de représenter les citoyens de Saint-Joachim.

RÉS.NO.2015-05-626

AUTORISER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA FÊTE DE LA PÊCHE À BEAUPRÉ

ATTENDU QUE la Fête nationale à Beaupré ne sera pas organisée cette année étant donné que le site sera pris par la construction du nouveau centre sportif de Beaupré;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré investit plus 14 000\$ pour la réussite de cette journée;

ATTENDU QUE l'activité a déjà reçu l'appui de l'Association chasse et pêche Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de la Municipalité de Saint-Joachim participent à cette activité chaque année.

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré sollicite un appui financier de la municipalité.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal de Saint-Joachim accorde une aide financière pour la "Fête de la pêche à Beaupré" d'un montant de 500\$.

RÉS.NO.2015-05-627

OCTROYER UN CONTRAT À LEQ AFIN DE RÉALISER UNE ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE PHASE 2 SUR LE CHEMIN DU TRAIT-CARRÉ

ATTENDU QUE Cima+ a préparé un appel d'offres sur invitation pour réaliser une

étude géotechnique et environnementale phase 2 pour le projet de réfection du chemin Trait-Carré;

ATTENDU QU'une lettre de Cima+ daté du 28 avril 2015 recommande d'octroyer le mandat de contrôle qualitatif des matériaux au plus bas soumissionnaire, soit Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée (LEQ);

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, soit LEQ au montant de 8 950\$ outre les taxes tel que présenté dans la soumission du 6 mars 2015;
2. Les soumissions (2) font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récépissé;
3. Copie de la présente résolution soit transmise auprès de la LEQ.

RÉS.NO.2015-05-628

OCTROYER UN CONTRAT À LCS (LABORATOIRE DE CANALISATION SOUTERRAINE (LCS) INC. POUR EFFECTUER DES ESSAIS DE FUMÉE DANS CERTAINES RUES DU PÉRIMÈTRE URBAIN

ATTENDU QUE notre contremaître des travaux publics recommande des essais de fumées afin de permettre à la municipalité de mieux contrôler les eaux parasites, diminuer nos débits à l'usine d'épuration, réduire partiellement les coûts de traitement des eaux et diminuer les risques de refoulement du réseau lors de fortes pluies;

ATTENDU QU'une soumission de Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. a été déposée;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil municipal octroie le contrat à "Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc." pour effectuer les essais de fumée à certaines rues du périmètre urbain au montant de 1555\$ outre les taxes, tel que présenté dans la soumission du 25 mars 2015;
2. Copie de la présente résolution soit transmise à "Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc."

RÉS.NO.2015-05-629

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. De lever la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 mai 2015 à 20h26.

**DÉPÔT-
DÉCLARATION
D'INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES**

**DÉPÔT DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
(CHANGEMENT)**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 360.1 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le membre du conseil avise par écrit le greffier ou secrétaire-trésorier de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358, dans les 60 jours suivant le changement;

En conséquence,

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait rapport d'un changement dans la déclaration des intérêts pécuniaires de Monsieur Bruno Guilbault et qu'il a déposé sa déclaration écrite comme prévu par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

N.B. Je, Lucie Racine, mairesse suppléante, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

Lucie Racine, Mairesse suppléante

Lucie Racine, Mairesse suppléante

Anick Patoine, Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière